

Délibération n°CA-2020-073 de la séance du conseil d'administration du 09 juillet 2020 relative à la mise en œuvre de la loi ORE (campagne 2020)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et suivants,

Vu les statuts de l'Université de Lille,

Vu l'avis favorable de la CFVU du 02 juillet 2020,

Vu l'avis du Comité Technique du 09 juin 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE, avec 31 voix, 27 pour, 2 contre et 2 abstentions

APPROUVE **la mise en œuvre de la loi ORE**, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Lille, le 09 juillet 2020

Le président,

Jean-Christophe CAMART



Loi Orientation et réussite étudiante
Mise en œuvre au sein de l'Université de Lille
Campagne 2020

Étude des dossiers de candidature en 1^{ère} année (Licence, DUT, DEUST)

1. Définition de la mission des Commissions d'admission via Parcoursup

**Socle commun et obligatoire à toutes les Commissions d'admission via Parcoursup :
Gestion des candidatures**

- Définition des critères d'étude des dossiers ;
- Paramétrage de l'outil d'aide à la décision, du fichier .xls, etc. ;
- Génération du pré-classement ;
- Étude et classement des dossiers non codifiés ;
- Validation des diplômes pour les candidats ne possédant pas un titre permettant pas un accès de droit en licence (parcours non sélectifs).
- Établissement et validation du classement définitif pour publication
- Établissement du procès-verbal de la commission

**Socle complémentaire des Commissions d'admission via Parcoursup : Orientation –
Remédiation**

- Étude des projets motivés ;
- Étude des fiches avenir et des fiches de suivi (candidats en réorientation)
- Étude des pièces complémentaires (le cas échéant) : formulaires (certifications en langues, pratiques sportives, questions...)
- Entretiens (le cas échéant)
- Définition du profil des publics « Oui si » (pour les parcours de licence non sélectifs) ;
- Définition des candidats admis sur « Oui si » (pour les parcours de licence non sélectifs).

2. Rémunération de la mission des Commissions d'admission via Parcoursup

L'étude des dossiers de candidatures en 1^{ère} année de Licence est rémunérée sur la dotation ministérielle fléchée de 110.000 euros (définie par le Ministère en 2018 sur la base des candidatures APB 2017).

Une enveloppe d'heures est affectée à chaque formation ou ensemble de formations – sur la base des tranches de candidatures reçues via Parcoursup tous les ans – pour mener les missions relevant de la gestion des candidatures (socle commun) et de l'orientation-remédiation (socle complémentaire). Elle est décidée par le CA, après avis du CT et de la CFVU.

Les formations concernées sont : mentions ou portails de licence (dont PASS), DEUST, DUT de chaque IUT, formations de santé qui passent par Parcoursup à partir de la campagne 2020 (Orthophonie, Orthoptie, Audioprothèse).

Il est à rappeler que les tranches de candidature ont été établies et validées par le CA, sur avis du CT et de la CFVU, en 2018. Elles sont ajustées annuellement. Elles incluent potentiellement de nombreux doublons pour les parcours d'une même mention.

Les formations ou ensemble de formations non sélectives qui ne prendront en charge que le socle commun (et ne procéderont donc pas à une étude des dossiers en vue d'une aide à l'orientation des candidats et de la mise en place d'actions de remédiation) se verront attribuer la moitié de l'enveloppe prévue. La vérification se fera par le biais du procès-verbal de la commission et des résultats du classement (avec ou sans oui-si).

L'enveloppe de chaque formation est répartie, après avis du conseil de la composante concernée, entre les membres de la Commission d'admission en première année de la mention/du portail (CPVA si elle inclut l'étude des dossiers d'admission en L1 ou commission Parcoursup).

Une enveloppe est prévue pour les primes des personnels BIATSS des composantes et des services centraux qui participent au processus d'admission via Parcoursup.

2.1 Point sur candidatures 2020

Évolution des candidatures par rapport à 2019 (dans le tableau ci-dessous) :

- Changement de tranche à la hausse (6)
- Changement de tranche à la hausse suite à ajout d'une option LAS
- Changement de tranche à la hausse suite à ajout d'une formation (1)
- Changement de tranche à la baisse (2)
- Formation incluant une LAS*

2.2.1. Répartition de l'enveloppe 2020 pour l'étude des dossiers d'admission en première année de Licence

Mention / portail de Licence (nb de candidatures)	Tranches de candidatures	Enveloppe d'heures (HTD) Socle commun + socle complémentaire	Enveloppe budgétaire (euros, HC)
ALLSHS : Psychologie* (8378) DEG : Droit* (9329, doublons), Santé : PASS (9676, doublons), STAPS * (9918, doublons)	>8000	144 HTD x 4 formation = 576 HTD	23 852
DEG : Économie et gestion* (7618, doublons)	6001-8000	120x1 = 120 HTD	4 969
ALLSHS : Arts (4849), LLCER (4154, doublons), ST : SVTE* (5207, doublons), SESI* (4824, doublons)	4001-6000	96x4 = 384 HTD	15 901

ALLSHS : Histoire (3213, doublons), Info-com (2259, doublons) , LEA (3884), Sciences de l'éducation (2520) DEG : Science Po (3522), Gestion (2580, doublons), AES (3911) Santé : Sciences pour la santé* (3593, doublons)	2001-4000	72x8 = 576 HTD	23 852
ALLSHS : Histoire de l'art et archéologie (1779, doublons), Lettres (1383, doublons), Philosophie (1049, doublons) , Sociologie (1304, hors parcours ayant appelé tous les candidats) Santé : Sciences sanitaires et sociales* (1255, doublons) ST : MIASHS (1753, doublons)	1001-2000	48x6 = 288 HTD	11 926
ALLSHS : Géographie et aménagement (583) , Sciences du langage (839, doublons), Humanités (628)	501-1000	36x3 = 108 HTD	4 472
ALLSHS : Sciences sociales (331)	- de 500	24x1 = 24 HTD	994
TOTAL LICENCE (92535)		2076 HTD	83 967

2.2.2 Répartition de l'enveloppe 2020 pour l'admission en première année de DUT, de DEUST, de formations de santé

À partir de 2019, une enveloppe d'heures est attribuée pour les DUT, les DEUST et les formations de santé selon le même principe de tranches de candidatures et avec un nombre d'heures représentant la moitié de l'enveloppe de chaque formation de licence de la même tranche.

DUT, DEUST, Formations de santé (nb de candidatures)	Tranches de candidatures	Enveloppe d'heures (HTD)	Enveloppe budgétaire (euros, HC)
IUT A (14457, -2010 / 2019)	+8000	72	2 982

IUT C (8315, -984 / 2019)	+ 8000	72	2 982
IUT B (5434, -1152 / 2019)	4001-6000	48	1 988
Sous-total DUT		192	7 951
DEUST STAPS (874)	501-1000	18	745
DEUST PHARMACIE (707, +227, formations)	501-1000	24	994
DEUST ILIS (719)	501-1000	18	745
DEUST DECCID (143)	-500	12	497
Sous-total DEUST		72	2 982
Formations de santé (3201, 3 formations)	2000-4000	72	2982
Sous-total Formations de santé		72	2 982
TOTAL		336	13 914

2.3. Enveloppe globale

Mission	Enveloppe horaire 2020	Enveloppe budgétaire 2020	Rappel Enveloppe budgétaire 2019
Étude dossiers Licence	2076 HTD	85 967	76 163
Étude dossiers DUT/DEUST/Formations de santé	336 HTD	13 914	10 867,5

Appui administratif Licence	Primes administratives	A définir	16 500
TOTAL	2412 HTD + primes administratives	99 881 + appui administratif	103 530,5